

APPEL A PROJETS 2024

CO-FINANCEMENT D'UN CONTRAT POST-DOCTORAL

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes en santé publique du site d'Aix-Marseille. Ses missions de recherche et de formation sont marquées par un engagement dans deux thématiques principales : les inégalités sociales et territoriales de santé et les méthodes en sciences de la santé publique. Les trois axes d'activités prioritaires de l'ISSPAM concernent : (i) la caractérisation de la santé des populations et des sources de vulnérabilité, (ii) les interactions du système de santé avec les populations et (iii) les actions et pratiques de médiation en santé.

Au travers de ses deux thématiques et trois axes prioritaires, l'ISSPAM a pour objectifs de (i) développer des projets structurants agissant comme incubateur de projets, (ii) diffuser les connaissances avec des retombées pour la décision en santé publique, (iii) fédérer au niveau régional et national les acteurs du MSEC en santé publique dans une dynamique de recherche-action/formation et (iv) affirmer ses spécificités thématiques à un niveau nationale et international.

L'APPEL A PROJETS « CO-FINANCEMENT D'UN CONTRAT POST-DOCTORAL »

L'appel à projets « Co-financement d'un contrat post-doctoral » vise à soutenir l'obtention d'un contrat de recherche post-doctoral pour de jeunes diplômés en sciences de la Santé Publique.

Il s'agit de permettre l'accueil d'un post-doctorant, à partir du mois d'octobre et sur 12 mois, dans l'une des équipes de l'ISSPAM en contribuant par cette bourse à son co-financement, à hauteur maximale de 50 %, dans le cadre d'un projet co-construit avec un partenaire assurant lui aussi un co-financement d'au moins 50 %.

L'objectif pour l'ISSPAM est de formaliser et structurer des collaborations institutionnelles avec certains acteurs académiques, socio-économiques, associatifs, culturels ou émanant de la société civile.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Candidat

Chercheur, enseignant, enseignant-chercheur, affilié à une équipe de l'ISSPAM.

Nature du projet de recherche

Les projets déposés doivent s'inscrire dans les thématiques et les axes prioritaires et stratégiques de l'ISSPAM et cibler des partenaires de l'ISSPAM ou des futurs partenaires structurants pour l'ISSPAM.

La structure partenaire pourra être académique, socio-économique, associative, culturelle ou émanant de la société civile. L'accueil du post-doctorant pourra être exclusivement dans une unité de recherche de l'ISSPAM ou partagé entre cette unité de recherche et le partenaire.

Le projet retenu se verra accorder le co-financement à hauteur maximale de 50 % d'un contrat post-doctoral sur une période de 12 mois, l'autre partie du financement devant être assurée par la structure partenaire.

La personne recrutée sur ce contrat devra avoir obtenu son doctorat depuis moins de 3 ans en France, hors Aix-Marseille Université, ou à l'étranger.

Il n'est pas obligatoire d'avoir identifié la personne à recruter lors du dépôt du dossier.

Dépenses éligibles

Seul le co-financement du contrat post-doctoral est éligible.

CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation porteront sur :

- Lien avec les thématiques et les axes prioritaires de l'ISSPAM
- Pertinence du projet de recherche nécessitant le recrutement d'un post-doctorant ainsi que du partenariat envisagé (pertinence du partenariat, complémentarité, effets attendus) au regard des domaines prioritaires et stratégiques de l'ISSPAM.

Un comité scientifique, composé des membres de Bureau et du comité de Pilotage Formation et de Recherche, avec le soutien éventuel d'experts extérieurs, évaluera et sélectionnera les projets.

CALENDRIER

La date limite de dépôt des demandes est le **12/05/2024**.

Le dossier de candidature à cet appel à projet est à télécharger sur le site (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-2024-institut-des-sciences-de-la-sante-publique-isspam>) et doit être complété et envoyé par voie électronique sur l'adresse isspam-contact@univ-amu.fr avec comme objet [ISSPAM-candidature AAP2024-Postdoc-NOM] ou Nom est à remplacer par votre nom ou acronyme du projet.

La réponse sera communiquée au candidat par message électronique dans un délai de 1 mois. Dans le cas d'un avis favorable, ce message indiquera le montant de la subvention accordée par l'ISSPAM.

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Il est obligatoire pour le bénéficiaire de ce financement et son équipe de mentionner le soutien financier du programme A*Midex dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec le projet financé : « *Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre de France 2030, dans le cadre de l'Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*MIDEX (AMX-20-IET-014). Il a été soutenu par une subvention de l'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille* ». // *This work received support from the French government under the France 2030 investment plan, as part of the Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*MIDEX (AMX-20-IET-014). It was supported by a grant from the Aix-Marseille Institute of Public Health Sciences - ISSPAM* ».

Le bénéficiaire de ce financement s'engage à transmettre à l'ISSPAM, au plus tard un mois après la date de fin du projet, un résumé à destination du grand public (une page maximum) et un rapport d'activité scientifique.

Par ailleurs, le bénéficiaire peut être invité à présenter son travail lors des événements organisés par l'ISSPAM.